



Banque du Canada
État de la situation financière
au 31 décembre 2020
(Millions de dollars)

NON AUDITÉ

ACTIF

Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères		6,5	
Prêts et créances			
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente.....	155 317,6		
....			
Avances aux membres de Paiements Canada	-		
Autres créances	6,3		
		155 323,9	
Placements			
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	51 750,2		
Obligations du gouvernement du Canada comptabilisées au coût amorti.....	105 979,0		
Obligations du gouvernement du Canada comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.....	202 369,1		
Obligations hypothécaires du Canada	9 660,9		
Autres obligations.....	14 399,6		
Titres prêtés ou vendus dans le cadre de conventions de rachat.....	3 775,8		
Autres titres.....	3 344,1		
Actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).....	486,1		
		391 764,8	
Dérivés - conventions d'indemnisation conclues avec le gouvernement du Canada.....		-	
Immobilisations			
Immobilisations corporelles	568,2		
Actifs incorporels	83,1		
Actifs au titre de droits d'utilisation de biens loués.....	45,4		
		696,7	
Autres éléments d'actif		41,5	
		<u>547 833,4</u>	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Billets de banque en circulation		106 925,0	
Dépôts			
Gouvernement du Canada	80 559,0		
Membres de Paiements Canada	345 664,3		
Autres dépôts	9 877,2		
		436 100,5	
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		3 000,8	
Dérivés - conventions d'indemnisation conclues avec le gouvernement du Canada...		29,3	
Autres éléments de passif		<u>1 199,7</u>	
		547 255,3	
Capitaux propres			
Capital-actions	5,0		
Réserve légale et réserve spéciale	125,0		
Réserve de réévaluation des placements	448,1		
		578,1	
		<u>547 833,4</u>	

Je déclare que l'état ci-dessus est exact, au vu des livres de la Banque.

Ottawa, le 29 janvier 2021

Coralía Bulhoes, chef des finances et comptable en chef

Je déclare que l'état ci-dessus est exact, à ma connaissance, et qu'il montre fidèlement et clairement la situation financière de la Banque, en application de l'article 29 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Ottawa, le 29 janvier 2021

Tiff Macklem, gouverneur